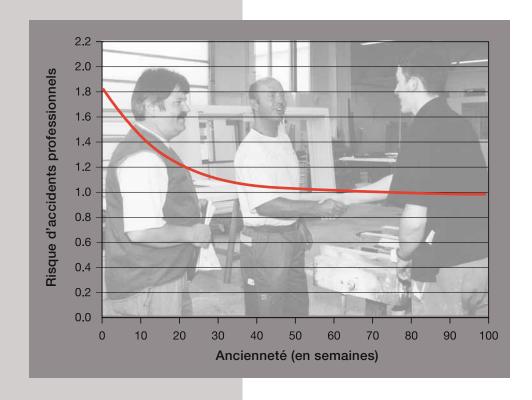
Liste de contrôle Formation des nouveaux collaborateurs



Dans votre entreprise, les nouveaux collaborateurs sont-ils systématiquement informés des risques?

Le risque d'accidents des nouveaux collaborateurs est particulièrement élevé durant les six premiers mois au poste de travail (cf. illustration). Il est donc essentiel de les initier judicieusement et systématiquement à leur nouvelle activité. Seule une information comprise et appliquée au quotidien s'avérera efficace.

Le risque d'accidents des nouveaux collaborateurs est très important, car:

- ils ne peuvent pas toujours identifier et évaluer correctement les dangers
- ils sont submergés et distraits par de nombreuses sensations
- ils ne maîtrisent pas encore les gestes routiniers

Cette liste de contrôle vous aidera à mieux aborder ces problèmes.





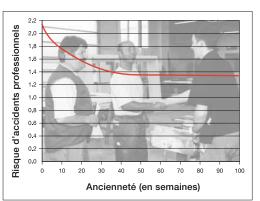
Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu M «non» ou M «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veuillez les noter au verso.

Il est cependant difficile dans la pratique de satisfaire à toutes ces exigences. Lors de la formation, il faut néanmoins s'efforcer de donner toutes les informations nécessaires, sans en faire trop, ni trop peu.

Organisation Votre entreprise dispense-t-elle une information pratique (instruction) dans les situations suivantes: 1a – à l'embauche (personnel fixe et temporaire, oui auxiliaires, retour d'un ancien collaborateur)? en partie non 1b - lors de l'affectation à un nouveau poste de travail? □ oui □ en partie □ non 1c – au moment de la mise en place de nouveaux □ oui en partie procédés? non 1d - lors d'un comportement contraire aux règles de oui sécurité? □ en partie □ non Un responsable a-t-il été désigné pour informer les oui en partie nouveaux collaborateurs? □ non Le temps nécessaire à l'information des nouveaux □ oui collaborateurs a-t-il été pris en compte dans le en partie plan de travail? □ non Le personnel est-il averti de l'arrivée de nouveaux □ oui collaborateurs (par ex. via un tableau d'affichage)? □ en partie □ non Les nouveaux collaborateurs sont-ils présentés oui personnellement à leurs supérieurs, à leurs en partie collègues de travail et aux personnes chargées de non la sécurité au travail? Tenez-vous un registre indiquant quel collaborateur oui a été formé (instruction) et informé, quand et par qui? □ non



Risque d'accidents professionnels selon l'ancienneté (1993–1997). Le graphique montre que le risque d'accidents est nettement plus élevé au cours des premiers mois d'embauche que pour les personnes travaillant dans l'entreprise depuis deux ou trois ans (= risque 1,0).



Instruction d'un nouveau collaborateur.

Modes de formation et d'information					
7	L'information est-elle adaptée – aux connaissances préalables et – à la capacité de mémorisation du nouveau collaborateur? (Contrôlez auparavant ses connaissances.)	□ oui □ en partie □ non			
8	La formation est-elle adaptée aux capacités linguistiques du nouveau collaborateur?	□ oui□ en partie□ non			
9	L'initiation est-elle effectuée progressivement?	□ oui □ en partie □ non			
10	L'instruction est-elle effectuée, si possible, de manière visuelle et pratique?	□ oui □ en partie □ non			

Seule l'expérience permet de distinguer les informations essentielles (par ex. indication des risques) des informations, moins importantes. Comme les nouveaux collaborateurs ne disposent pas encore de cette expérience, leur capacité de mémorisation atteint vite ses limites.

Il est conseillé de dresser tout d'abord un aperçu de la situation afin que les informations thématiques soient mieux classées et donc mémorisées. Illustrations, exemples et répétitions améliorent l'apprentissage.

11	Les nouveaux collaborateurs peuvent-ils poser des questions sans que l'on se moque d'eux?	□ oui□ en partie□ non
12	Vérifie-t-on si les connaissances acquises sont mises en pratique (contrôles)?	☐ oui ☐ en partie ☐ non
13	Les nouveaux collaborateurs reçoivent-ils une information sur leurs échecs et leurs réussites dans leur travail?	□ oui□ en partie□ non
14	Une documentation spéciale rassemblant les informations essentielles est-elle remise lors de l'embauche des personnes?	□ oui □ en partie □ non
	(par ex. annuaire, plan, cahier des charges, règles de sécurité, modes d'emploi, règlement de l'entreprise, organigramme)	

Informations spécifiques 15 Les nouveaux collaborateurs recoivent-ils une □ oui formation générale sur l'entreprise? en partie non **16** Leur fait-on visiter l'entreprise? □ oui en partie □ non 17 Leur indique-t-on les principaux modes d'information □ oui de l'entreprise (entretiens, feuillets d'information, en partie affiches, etc.)? □ non 18 Prennent-ils connaissance du règlement de l'entre-□ oui prise relatif aux substances engendrant une dépenen partie dance (alcool, drogue, etc.) et au tabac? non 19 Les nouveaux collaborateurs sont-ils informés des □ oui dangers spécifiques à l'entreprise et des mesures en partie de protection correspondantes? non (par ex. substances dangereuses, signaux de sécurité, voies de circulation, machines et appareils) 20 Reçoivent-ils une instruction concernant les □ oui équipements de protection individuelle (EPI)? en partie non Ils doivent savoir: - quels EPI porter aux différents postes de travail - où les EPI sont disponibles - comment les porter 21 Connaissent-ils les travaux nécessitant des autooui risations particulières? en partie non (par ex. autorisations de circulation, fiches de toxique, activités spéciales) 22 Sont-ils informés des procédures en cas d'accident □ oui (emplacement des boîtes à pharmacie, des infirmeen partie ries et des téléphones, numéros d'urgence, etc.)? non 23 Leur indique-t-on les règles de sécurité en cas oui d'incendie et de catastrophes? en partie non (alerte, comportement en cas d'alerte, lieu et maniement des extincteurs, numéros d'urgence, issues de secours, lieu de rassemblement)

Moyens d'information sur les nouveaux collaborateurs disponibles auprès de la Suva

- Brochure «Nouveau poste de travail nouveaux risques». A remettre aux nouveaux collaborateurs. Réf. 84020.f
- Film «Les nouveaux». Pour sensibiliser les nouveaux collaborateurs et tout le personnel. Réf. DVD 343.f/d/i
- Film «Napo Bon départ! Le premier jour sur le nouveau lieu de travail». Réf. DVD 356.f/d/i/e
- Affiche «Les nouveaux? Ne les laissez pas de côté!». Réf. 55165.f
- Brochure «Les nouveaux». Guide pour les cadres. Réf. 66094.f
- Brochure «Maîtrisez le danger. Informations importantes pour votre sécurité». Disponible en français, allemand, italien, anglais, espagnol, portugais, serbe, albanais et turc. Réf. 88154.f



«Voici la sortie de secours...



... et l'emplacement de la boîte à pharmacie».

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Liste de contrôle remplie par:	Date:	Signature:	

Plan des mesures: formation des nouveaux collaborateurs

Nº	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa
-								
								<u> </u>
		.						